



APPEL A PROJET ANS 2023



Orientations pour les porteurs de projet en Pays de la Loire SAVOIR ROULER A VELO (SRAV)

Contexte :

La note ANS 2023-DFT-02 du 17 février 2023 cadre les conditions du présent appel à projet

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » fait partie des priorités gouvernementales, portées par le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques et permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie **pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège.**

En 10 heures, il leur permet de devenir autonome à vélo, pratiquer quotidiennement une activité physique et se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- ⇒ 1e bloc : Savoir Pédaler - maîtriser les fondamentaux du vélo.
- ⇒ 2e bloc : Savoir Circuler - découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
- ⇒ 3e bloc : Savoir Rouler à Vélo - circuler en situation réelle

Eligibilité des demandes :

- Les structures figurant à **l'annexe 5 de la note ANS 2023** ;
- Le porteur de projet doit être **référéncé** sur la plateforme ministérielle dédiée : [« Programme Savoir Rouler à Vélo »](#)
- Les projets doivent cibler **des interventions qui incluent le bloc 3 du SRAV** : soit un programme complet (blocs 1, 2 et 3), soit des blocs 3 qui viennent compléter des blocs 1 et 2 réalisés par une autre structure ;
- **Des formations d'intervenants**, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV (blocs 1, 2 et 3), pourront être soutenues, **si elles ne peuvent pas être prises en charge par le programme Génération Vélo** ;
- Des actions permettant de **faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel** ;

- **L'achat de matériel** est éligible dans la limite de 500€ HT unitaire (par exemple 5 vélos à 200€ pièce). **Les projets ne peuvent cependant pas reposer que sur l'achat de matériel.**
- Les actions devront **débutées en 2023** mais pourront se dérouler jusqu'au 30 juin 2024.
- Les porteurs de projet **devront avoir un entretien obligatoire avec le référent SRAV** de son département **avant le dépôt sur Compte-asso** pour présenter l'action et le cas échéant le bilan 2022.

Conditions d'accompagnement :

- **Un accompagnement plancher est fixé à 1500 € ou 1000 € si le siège social du porteur de projet** se situe en Zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural.
- Le porteur de projet s'engage à **déposer le bilan 2022 sur le Compte-Asso.**
- Le porteur du projet **s'engage à faire apparaître dans le budget de l'action les cofinancements ou multi-financements liés à l'action** (collectivités, Projet Sportif Fédéral, emploi ANS, autres...)
- **A l'issue du projet, les interventions devront être saisies sur le portail dédié [« Savoir rouler à vélo »](#)**

Sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets **qui ont un descriptif détaillé** des actions mises en place, dans lequel on devra retrouver :

- Le nombre de jeunes touchés ;
- Le temps de l'enfant concerné (scolaire, périscolaire, extra-scolaire) ;
- Le territoire géographique concerné par l'action (QPV/ZRR/CRTE) ;
- Le nom des structures dans lesquelles se déroulent les actions ;
- Les partenaires associés au projet ;
- Les objectifs du projet ;
- Le nombre d'intervenants et leur qualification ;
- Les périodes du projet ;
- Pour la mise en œuvre du bloc 3 unique ou intégré dans un programme complet :
 - **Au moins 40% (minimum 4H)** du temps doit être dédié à ce bloc par rapport au volume total ;
 - **Au moins 3 sorties** incluant des sorties en milieu ordinaire doivent être effectuées.

Démarche : Se connecter sur « Compte-asso » <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Sélection du financeur et de la subvention :

Code financeur : 153 - Délégation régionale - Pays de la Loire (DRAJES)

Dispositif : Agence du sport

Sous-dispositif : Aide territoriale (hors emploi)

Nature de l'Aide : Aide au projet

Modalité de l'aide : Autre aide au projet

Objectifs opérationnels : Développement de la pratique fédérale

Modalité ou dispositif : Savoir rouler à vélo

Date limite de dépôt des demandes sur "Compte-Asso" : 9 juin 2023 à 12h

Coordonnées des référents :

DRAJES : Anne GUILLERM au 02 40 12 87 50 / Par mail à anne.guillerm@ac-nantes.fr

SDJES 44 : Frédéric ARINO au 06 46 13 45 33 / Par mail à frederic.arino@ac-nantes.fr

SDJES 49 : Nicolas ROUSSEL au 06 49 59 11 61 / Par mail à nicolas.rousseau@ac-nantes.fr

SDJES 53 : Manuela MONTEBRUN au 02 43 59 92 88 / Par mail à manuela.montebrun@ac-nantes.fr

SDJES 72 : Céline GEFFRAY au 02 43 61 76 70 / Par mail à celine.geffray@ac-nantes.fr

SDJES 85 : Karine ARSICAULT au 02 53 88 25 37 / Par mail à karine.arsicault@ac-nantes.fr